Rectorat de Paris

DVE – Version 2013/2014

STAGES INTENSIFS DE LANGUES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES
LETTRE AUX PARENTS

Dans sa lutte contre les inégalités, l'Education Nationale a décidé, par une mesure éducative nouvelle, d'aider les élèves en difficulté dans l'apprentissage des langues et de permettre à ceux qui ne peuvent bénéficier de soutiens linguistiques de pratiquer oralement une langue.
Ces stages, ouverts à tous **les lycéens** des établissements publics parisiens, ont pour but de renforcer les compétences linguistiques acquises durant les cours.
Ainsi, l'Académie de Paris met en œuvre, pour les périodes de congés scolaires, des stages intensifs d'anglais, d'allemand et d'espagnol entièrement gratuits.

Ces stages intensifs, assurés par des intervenants (le plus souvent des professeurs ou assistants de langue), sont organisés pendant cinq jours consécutifs du Lundi au Vendredi en petit groupe à raison de séances quotidiennes de trois heures.
Ils portent exclusivement sur la pratique orale de l'anglais, de l'espagnol ou de l'allemand sous la forme d'échanges, à partir de supports variés (audio, vidéo, presse écrite et internet).
L'ensemble de ces moyens permet aux élèves de s'exprimer dans un cadre privilégié et en toute confiance.

Les parents souhaitant inscrire leur enfant à un stage intensif de langue doivent remplir le formulaire d'inscription (remis par le lycée ou téléchargeable sur le site de l'Académie de Paris www.ac-paris.fr) et le rendre, dûment complété, à l'établissement d'origine aux dates indiquées, afin que la saisie des vœux puisse être effectuée. L'établissement d'origine procède à la saisie même s'il n'organise pas lui-même des stages. Toute demande arrivée hors délais ne pourra être traitée.

Le calendrier des stages pour l'année scolaire 2013/2014 :

VACANCES SCOLAIRES		SESSIONS DE STAGES	DATES D'INSCRIPTION	COMMUNICATION DES AFFECTATIONS
TOUSSAINT	19 octobre 2013 au 03 novembre 2013	*Semaine 1* : 21/10/13 au 25/10/13	13/09/13 au 02/10/13	Entre le 08/10/13 et le 16/10/13
HIVER	15 février 2014 au 02 mars 2014	*Semaine 1* : 17/02/14 au 21/02/14 *Semaine 2* : 24/02/14 au 28/02/14	08/01/14 au 29/01/14	Entre le 03/02/14 et le 14/02/14
PRINTEMPS(1)	12 avril 2014 au 27 avril 2014	*Semaine 1* : 14/04/14 au 18/04/14 *Semaine 2* : 22/04/14 au 25/04/14	10/03/14 au 31/03/14	Entre le 03/04/14 et le 11/04/14
ETE	05 juillet 2014 au 1er septembre 2014	*Semaine 1* : 07/07/14 au 11/07/14 *Semaine 2* : 25/08/14 au 29/08/14	26/05/14 au 13/06/14	Entre le 17/06/14 et le 04/07/14

(1) En raison des jours fériés pendant les vacances de printemps :
- La semaine 2 se déroulera sur 4 jours à hauteur de 3h de cours par jour, soit 12h de cours.

A la clôture des inscriptions, les services de l'Académie de Paris procèdent à la répartition des élèves dans les groupes.
Les élèves sont affectés dans la limite des places disponibles dans un des établissements organisateurs.
Le lieu du stage est communiqué aux élèves par leur établissement. Les parents ayant renseigné leur adresse électronique recevront une notification indiquant les dates, heures et lieu du stage.

Dès lors que votre enfant est retenu à un stage, il mobilise une place. Sa présence y est donc obligatoire. Toute absence sera communiquée à l'établissement d'origine ainsi qu'aux parents, par courriel.

Pour le Recteur de l'Académie de Paris,
Pour le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale,
Le Directeur académique des services
de l'éducation nationale chargé du second degré (DA-SEN)

Philippe FATRAS